



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 avril 2005 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
André Picard
Gaétan Riopel

R 064-2005

Adoption des procès-verbaux des séances du 7, et 21 mars 2005

Sur proposition de André Picard, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 7, et 21 mars 2005 soient adoptées.

ADOPTÉ

R 065-2005

Adoption des comptes

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 352 747.85 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

066-2005

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mars 2005.

R 067-2005

Dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004

Monsieur François Champagne, comptable agréé de la firme Boucher, Champagne, Thiffault, présente les états financiers de la municipalité de Crabtree pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004;

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'approuver les états financiers déposés et montrant les chiffres suivants:

Revenus	3 346 875 \$
Dépenses	3 149 905 \$
Résultat avant affectations	196 970 \$
Affectations	16 191 \$

Surplus de l'exercice 213 161 \$

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Subvention au Club BMX Crabtree

Attendu que le Club BMX de Crabtree a été choisi pour tenir chez-nous une épreuve de Coupe du Monde, en juillet 2005,

Attendu qu'en plus des besoins financiers habituels, le Club BMX aura des besoins accrus en ressource financière compte tenu de l'envergure de cette activité;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gaétan Riopel et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que la municipalité verse sa contribution annuelle de 1 000 \$ au Club BMX Crabtree, laquelle est prévue au budget 2005.
3. Qu'en plus, la municipalité verse une contribution supplémentaire de 500 \$ spécialement pour la tenue de la Coupe du Monde en juillet 2005.
4. Que la municipalité maintienne sa politique de subvention aux jeunes résidents de Crabtree, laquelle précise qu'un montant de 50 \$ par inscription sera remis au Club BMX sur présentation de la liste des personnes de Crabtree qui seront inscrites.

ADOPTÉ

R 069-2005

Directives de changement pour le projet de modernisation de la station de traitement d'eau potable

Attendu que certaines modifications doivent être apportées pour finaliser le projet de modernisation de la station de traitement d'eau potable;

Attendu que les modifications consistent à:

Instruction no 4

Modification des passerelles pour les rendre amovibles

1 004.30 \$ (taxes en sus)

Instruction no 5

Modification au chemin d'accès

Prix coûtant plus 10%;



N° de résolution
ou annotation

Instruction no 6

Achat et installation d'un cadre pour la porte de l'ancienne chambre de chlore

Prix coûtant plus 10%

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'autoriser l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour réaliser les instructions 4, et 6.
3. De demander à notre ingénieur de nous fournir un estimé des coûts pour l'instruction no 5 avant d'en autoriser l'exécution; l'estimé devant être déposé lors d'une prochaine séance du Conseil, pour approbation.
4. Que les sommes nécessaires à la réalisation des directives de changement soient constituées d'une contribution du fonds général de la municipalité puisée à même le budget d'entretien de la station de traitement d'eau;

ADOPTÉ

R 070-2005

Formation pour élu et inspecteur municipal

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'autoriser André Picard et Christian Gravel à s'inscrire à une journée de formation portant sur la **Levée du moratoire sur la production porcine (projet de loi no 54) - nouveau cadre légal et outils de support aux consultations publiques**, laquelle formation se tiendra le 26 avril prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 071-2005

Formation pour pompier

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser le pompier Christian Robitaille à s'inscrire à une formation portant sur les **Notions relatives aux bâtiments** à l'intérieur du **Module 4**, laquelle formation se tiendra à Saint-Félix-de-Valois les 2, 3, 16 et 17 avril prochain et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Subvention pour l'aménagement du parc/école

Attendu que le 19 mars 2001, dans une résolution portant le numéro R 062-2001, le Conseil municipal accordait une subvention de 2 000 \$ pour l'amélioration des installations du parc/école;

Attendu qu'à ce jour, le projet d'amélioration n'a pas été exécuté mais que le Conseil d'établissement de l'école compte le réaliser au cours de l'année 2005;

Attendu que la somme de 2 000 \$ promise en 2001, a été réservée à l'intérieur du surplus affecté et qu'elle apparaît aux livres au 31 décembre 2004;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De verser la somme de 2 000 \$ au Conseil d'établissement de l'École Sacré-Cœur-de-Jésus, dès que nous aurons confirmation que les travaux se réaliseront.

ADOPTÉ

R 073-2005

Gala des Excelsiors

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu de faire l'achat de 2 billets à 125.\$ chacun, pour le Gala des Excelsiors qui se tiendra le 30 avril prochain et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ

R 074-2005

Demande d'aide financière des Ateliers Éducatifs Les Petits Mousles

Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande d'aide financière de Les Ateliers éducatifs Les Petits Mousles, organisme à but non lucratif ayant pour mission de venir en aide à des enfants démontrant certaines difficultés d'apprentissage;

Attendu que pour l'année 2004-2005, trois (3) enfants proviennent de Crabtree et que d'autres enfants sont en attente de leurs services;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'accorder un montant de 100 \$ à cet organisme.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

R 076-2005

**Demande d'aide financière de la Croix-Rouge section
Joliette/Crabtree - services aux sinistrés**

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ à la Croix-Rouge section Joliette/Crabtree - services aux sinistrés, pour l'année 2005.

ADOPTÉ

R 077-2005

**Souper-bénéfice du Festival International de
Lanaudière**

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de faire l'achat d'un billet au prix de 150 \$ pour le souper-bénéfice du Festival International de Lanaudière qui se tiendra le 6 mai prochain et d'y déléguer notre maire, monsieur Denis Laporte.

ADOPTÉ

R 078-2005

Souper-bénéfice de la Fondation des Samares

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu de faire l'achat de deux (2) billets au prix de 30 \$ chacun pour le souper-bénéfice de la Fondation des Samares qui aura lieu le 9 avril prochain et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ

R 079-2005

Activité de financement de l'Afées

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de faire l'achat de trois (3) billets à 10 \$ chacun pour la partie de cartes au profit de l'Afées de Crabtree qui se tiendra le 26 avril prochain et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés;

Également résolu de verser une commandite de 50 \$ pour cette activité de financement de l'Afées.

ADOPTÉ

**Demande de subvention au député de Joliette pour
l'amélioration du réseau routier municipal**

Attendu que la municipalité reçoit à chaque année une aide financière pour l'amélioration de son réseau routier municipal, laquelle provient d'un budget discrétionnaire du député de Joliette;

Attendu qu'il y a lieu de faire part des besoins de notre municipalité pour l'amélioration de notre réseau routier, à notre député, monsieur Jonathan Valois;



N° de résolution
ou annotation

Attendu que nos besoins sont accrus compte tenu de l'état de détérioration avancée de nos rues et routes;

Attendu que certains secteurs nécessitent du rapiéçage d'appoint alors que d'autres secteurs nécessitent une réfection majeure;

Attendu que la circulation de véhicules lourds due à la présence de Papiers Scott, ne cesse d'augmenter et aggrave considérablement l'état de nos artères les plus fréquentées;

Attendu qu'il y a lieu de demander à notre député de considérer, dans le calcul d'attribution des montants alloués aux municipalités du comté, les besoins accrus des municipalités qui ont un flot important de circulation de véhicules lourds et celles également qui ont des ponts à leur entretien;

Attendu que nous sommes une municipalité qui possède trois (3) ponts sur son territoire ainsi que l'usine Papiers Scott avec un flot de circulation de camions lourds frôlant les 300 passages quotidiens;

Attendu que dans la semaine du 4 avril dernier, nous avons connu des problèmes d'inondation qui ont endommagé gravement la structure d'une partie du chemin Rivière-Rouge;

Attendu que le chemin Rivière-Rouge est le chemin à privilégier pour cette année;

Attendu que la municipalité n'a pas les sommes nécessaires à l'intérieur de son budget annuel, pour réaliser tous ces travaux;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

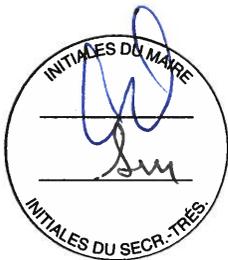
1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Que demande soit faite au député de Joliette, afin d'obtenir une subvention de l'ordre de 65 000 \$ à l'intérieur de son budget discrétionnaire accordé aux municipalités pour l'amélioration de leur réseau routier municipal.

ADOPTÉ

R 080-2005

Réhabilitation du passage à niveau du chemin Saint-Michel, point milliaire 106.19

Attendu que le Canadien National nous a informé en date du 29 mars dernier que leurs dernières inspections révélaient qu'une réfection complète



N° de résolution
ou annotation

du passage à niveau du chemin Saint-Michel devenait nécessaire;

Attendu que les travaux impliqueront l'enlèvement de la voie ferrée, l'excavation des fondations, le remblayage et la reconstruction de la voie ferrée et que ceux-ci sont prévus pour l'année 2005;

Attendu que selon l'ordonnance numéro 105882, émise par la Commission des Transports du Canada en date du 5 octobre 1961, la municipalité est responsable de 8% des coûts d'entretien de la surface de croisement du passage à niveau;

Attendu que les matériaux de revêtement du passage à niveau seront constitués d'une surface pavée et d'ornières en caoutchouc;

Attendu que la portion des coûts imputables à la municipalité est estimée à 5 326.40 \$ (8% de 66 580 \$) et sera établie en fonction des coûts réels;

Attendu que la municipalité doit confirmer au CN qu'elle accepte de défrayer ces coûts;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'informer le Canadien National que la municipalité accepte de verser au CN, 8% des coûts réels pour la réhabilitation du passage à niveau du chemin Saint-Michel, point milliaire 106.19 et que cette somme soit puisée à même le budget d'entretien de la voirie.

ADOPTÉ

R 081-2005

Pro-maire

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu que monsieur Gilles Granger agisse comme pro-maire pour les prochains trois (3) mois.

ADOPTÉ

R 082-2005

Mandat aux vérificateurs pour la mise en place d'un comité de vérification

Attendu que le Conseil municipal souhaite former un comité de vérification et déterminer ses responsabilités;



N° de résolution
ou annotation

R 083-2005

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu de mandater notre vérificateur, monsieur François Champagne, de la firme Boucher Champagne, Thiffault, pour nous aider à la mise sur pied d'un comité de vérification et à déterminer les responsabilités dudit comité.

ADOPTÉ

Participation au congrès de la COMBEQ

Attendu que notre inspecteur municipal souhaite cette année, participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec qui se tiendra à Québec les 28, 29 et 30 avril 2005;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'autoriser Christian Gravel à s'inscrire au congrès de la COMBEQ, et de défrayer les frais d'inscription et les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 084-2005

Vente des lots 198-2-98 et 198-2-99

Attendu que le 25 août 2004, la municipalité a vendu le lot 198-2-99 (numéro d'enregistrement 11640249) à François Lafond et Nadia Dion, lequel terrain est situé dans le secteur Val-Ouareau (phase III);

Attendu que le 2 septembre 2004, la municipalité a vendu le lot 198-2-98 (numéro d'enregistrement 11667218) à Patrick Fréchette et Julie Venne, lequel terrain est également situé dans le secteur Val-Ouareau (phase III);

Attendu que parmi les conditions de vente, les acquéreurs étaient soumis à l'obligation d'accorder un droit de préférence à la municipalité dans l'éventualité où ils désireraient revendre le terrain;

Attendu que les propriétaires de ces lots nous informaient récemment de leur intention de revendre les lots acquis;

Attendu que la municipalité a le loisir de reprendre le lot, ou d'accepter que la vente soit effectuée par les propriétaires eux-mêmes, et aux mêmes conditions que lors de la vente initiale;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.



N° de résolution
ou annotation

R 085-2005

2.

Que la municipalité de Crabtree informe le notaire Jacques Raymond qu'elle autorise François Lafond et Nadia Dion à vendre le lot 198-2-99 à *Sm* Demon S.L. Inc. et qu'elle autorise également Patrick Fréchette et Julie Venne à vendre le lot 198-2-98, également à *Sm* Demon S.L. Inc., le tout au prix de 1,15 \$ le pied carré, et que les acheteurs soient soumis aux mêmes conditions et aux mêmes délais que lors de la vente initiale.

ADOPTÉ

Approbation des états financiers 2004 de l'Office municipal d'habitation de Crabtree

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Crabtree pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et présentant les résultats suivants:

Revenus	47 167 \$
Dépenses	83 857 \$
Déficit	(38 690 \$)
Part de la municipalité:	3 869 \$

ADOPTÉ

R 086-2005

Acquisition de terrains de Marielle Grenier et Clovis Léveillé

Considérant que Marielle Grenier et Clovis Léveillé sont propriétaires des immeubles portant les numéros de lot P-473 et P 474, situés sur le territoire de la municipalité de Crabtree;

Considérant que Marielle Grenier et Clovis Léveillé ont indiqué verbalement à la municipalité de Crabtree qu'ils étaient disposés à vendre lesdits immeubles à la municipalité;

Attendu que la municipalité a formé un comité par sa résolution R 030-2005 en date du 7 février 2005, afin d'entreprendre des négociations avec Marielle Grenier et Clovis Léveillé en vue de faire l'achat des lots P-473 et P-474;

Attendu qu'à la suite de différentes rencontres, les parties en sont arrivées à fixer à 0,32 \$ le pieds carrés le prix d'achat des immeubles appartenant à Marielle Grenier et Clovis Léveillé;

Attendu que ces immeubles sont d'intérêt pour la municipalité, en ce qu'ils permettent de rationaliser le développement du territoire;



N° de résolution
ou annotation

Attendu que la municipalité de Crabtree a les pouvoirs nécessaires pour acquérir des immeubles aux fins de réserves foncières;

Attendu que l'offre de vente est faite à des conditions avantageuses pour la municipalité;

En conséquence de ce qui précède et pour ces motifs, il est proposé par Denis Laporte, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

2. Que la municipalité de Crabtree est disposée à acquérir de Marielle Grenier et Clovis Léveillé les immeubles dont ils sont propriétaires et qui portent le numéro de matricule suivant:

Matricule 0691-21-5080
Lots P-473 et P-474

3. Que le prix fixé pour la transaction est de 0,32 \$ le pied carré, soit la somme de 169 229.70 \$ (pour 528 842.81 pieds carrés).

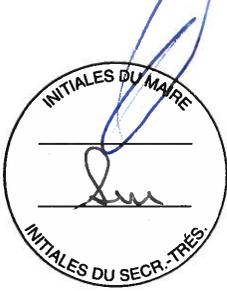
4. Que le prix de vente au montant de 169 229.70 \$ sera payé au moyen de trois (3) versements de:

2005	10 000.00 \$
2006	79 614.85 \$
2007	79 614.85 \$

le premier étant effectué lors de la signature de l'acte notarié, les deux autres suivants à la date anniversaire de l'acte notarié.

5. Marielle Grenier et Clovis Léveillé devront fournir à la municipalité de Crabtree un titre de propriété bon et valable, libre de toute charge, hypothèque ou lien de quelque nature que ce soit, avec une description technique datant d'au plus deux ans.

6. Le solde dû par la municipalité de Crabtree sera garanti par le fonds général de la municipalité sur reconnaissance de dette, aucune hypothèque ou lien de quelque nature que ce soit n'étant inscrit en faveur de Marielle Grenier et Clovis Léveillé à l'encontre des immeubles cédés à la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

7. Les soldes dus en capital ne portent aucun intérêt.
8. La présente résolution est essentiellement conditionnelle à ce que Marielle Grenier et Clovis Léveillé déposent au bureau de la municipalité, dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'adoption des présentes, une offre de vente comportant une acceptation des conditions et modalités fixées par la présente résolution, à défaut de quoi la présente résolution sera nulle et de nul effet.
9. L'acte notarié devra intervenir devant le Notaire Jacques Raymond, le contrat devant être signé le ou avant le 31 mai 2005.
10. Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'acte notarié, de même que tous autres documents nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.
11. La municipalité affecte à même le fonds général le paiement des sommes impliquées par la présente résolution, sauf en ce qui concerne le premier versement, lequel sera effectué à même les surplus accumulés.

ADOPTÉ

R 087-2005

Avis de motion - règlement de fermeture de rue

Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ordonnant la fermeture d'une partie de la 2^{ième} avenue, entre la 5^{ième} rue et la 4^{ième} avenue, étant le lot 189-7-4 et le lot 189-15.

R 088-2005

Renouvellement du contrat d'assurance collective

Attendu que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité de Crabtree et qu'ils jugent opportun de les accepter;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:



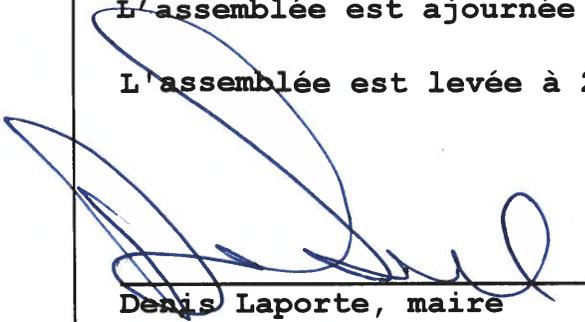
N° de résolution
ou annotation

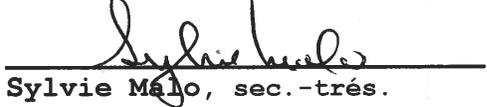
1. Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de Crabtree pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, les conditions de renouvellement représentant une hausse de 4,4% par rapport aux coûts actuels.
2. Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA Inc.

ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au 18 avril 2005 à 19H00

L'assemblée est levée à 22:22 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Melo, sec.-trés.